

Paris, le 14 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Restrictions de circulation à l'occasion de la « Journée sans voiture »
Dimanche 16 septembre 2018**

Le dimanche 16 septembre 2018, de 11 heures à 18 heures, se déroulera dans la capitale la 4^e édition de l'opération intitulée la « Journée sans voiture ».

L'ensemble de la capitale, à l'exception du boulevard périphérique, sera concerné par cette mesure.

A cette occasion, l'avenue des Champs-Élysées sera entièrement piétonnisée (de 9 heures à 20 heures) et les bois de Boulogne et de Vincennes seront intégrés dans le dispositif « Paris Respire ».

Afin de faire respecter les mesures de restrictions de circulation prises par un arrêté conjoint de la maire de Paris et du préfet de Police n°2018T11745 du 31 juillet 2018, un **important dispositif sera déployé par la préfecture de Police et la mairie de Paris afin de contrôler les accès des véhicules aux différents périmètres et secteurs concernés.**

Les usagers sont invités à anticiper et à adapter leurs déplacements dans les zones concernées par ces mesures de restriction de circulation.

Il est conseillé aux automobilistes effectuant des trajets province-province d'éviter le boulevard périphérique et de prendre les axes de contournement, à savoir l'A86 ou la N104.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Secteurs et véhicules concernés*
par le dispositif mis en œuvre le dimanche 16 septembre de 11h à 18h :

Périmètre principal : Paris intra-muros

- **Les véhicules motorisés (essence, diesel ou électrique) à 2, 3 ou 4 roues ne sont pas autorisés à circuler.**

- **Dérogations :**

- Les bus, les véhicules d'intérêt général ou de service public, les véhicules utilisés par des personnes handicapées, les taxis et VTC pourront circuler dans ce périmètre.

- Les résidents pourront utiliser leur véhicule uniquement pour sortir de Paris ou pour regagner leur domicile (à ce titre, il leur est conseillé de se munir d'un justificatif de domicile).

- La vitesse des véhicules autorisés à circuler dans ce périmètre est limitée à **30 km/h**.

Périmètre central : 4 premiers arrondissements

- Dans ce périmètre central les mêmes restrictions et dérogations que celles du périmètre principal s'appliquent, à l'exclusion **des VTC et motos taxis qui seront interdits dans ce périmètre.**

- La vitesse des véhicules autorisés à circuler dans ce périmètre est limitée à **20 km/h**.

Champs-Élysées

- A l'occasion de cette « Journée sans voiture », **l'avenue des Champs-Élysées sera piétonnisée de 11 heures à 18 heures.**

- Cette avenue sera ainsi interdite à toute circulation, de 9 heures à 20 heures, à l'exception des véhicules d'urgence, selon le périmètre défini par les voies suivantes qui, demeureront elles, libres à la circulation :

Rue Arsène Houssaye, rue Lord Byron, rue Châteaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu, avenue Franklin Delano Roosevelt, rond-point des Champs-Élysées (partie Ouest), avenue Montaigne, rue François 1er, avenue George V, rue Vernet, avenue Marceau et rue de Presbourg.

Bois de Boulogne et de Vincennes

- Les bois de Boulogne et de Vincennes ainsi que d'autres zones dans Paris** seront concernés par le dispositif « Paris Respire »

Elysée - Rive gauche – Notre Dame – Palais Royal

- A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2018, la circulation sera neutralisée dans certaines zones de la capitale.

- Pour chaque secteur, un périmètre de neutralisation est délimité par des voies qui restent libres à la circulation :

- Elysée : Rue de Penthièvre, avenue de Matignon, rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, avenue des Champs-Élysées, place de la Concorde (chaussée latérale ouest), rue Royale, place de la Madeleine (Chaussée latérale ouest), boulevard Malesherbes, rue de la Ville-l'Évêque, rue Cambacérès.
- Rive Gauche: Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue de Constantine, rue Robert Esnault-Pelterie, quai d'Orsay, boulevard Saint-Germain, rue du Bac, rue de Babylone.
- Notre Dame : Rue de Harlay, quai de l'Horloge, quai de la Corse, rue de la Cité, Petit pont, quai Saint-Michel, pont Saint-Michel (sens rive droite – rive gauche couloir bus), quai des Orfèvres.
- Palais Royal : Rue de Richelieu, rue des Petits-Champs, rue Vivienne, rue de Beaujolais, rue de Valois, place du Palais Royal (chaussée est), rue de Rivoli, rue de Rohan.

Trocadéro-Auteuil-Bois de Boulogne

- Ce secteur de l'ouest parisien accueillera la manifestation sportive « Paris Roller Marathon ».

● Quatre zones de neutralisation de la circulation sur différents créneaux horaires sont prévues à cette occasion :

- de 4 heures 30 à 20 heures, le pont d'Iéna en totalité ;
- de 7 heures à 17 heures, l'allée de la Reine Marguerite et l'avenue de l'Hippodrome ;
- de 7 heures à 18 heures, la place de Varsovie en totalité ;
- de 11 heures à 18 heures, le souterrain de Varsovie

Boulevard périphérique

● Le boulevard périphérique n'est pas concerné par les restrictions de circulation mises en place et la vitesse maximale autorisée y demeurera inchangée.

* La liste exhaustive des restrictions de circulation des véhicules et des dérogations prévues à l'occasion de la « Journée sans voiture » par l'arrêté n°2018T11745 du 31 juillet 2018 est consultable [ici](#) sur le site internet de la préfecture de Police.

** Consultez la carte interactive de la « Journée sans voiture » sur le [site de la mairie de Paris](#).



CIRCULATION
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« JOURNÉE SANS VOITURE »

Dimanche 16 Septembre 2018

- Périmètre « Journée sans voiture »
- Périmètre Champs Élysées
- Périmètre Paris Centre
- Périmètre Opération « Paris Respire » dans les bois parisiens

